



Ménéstreau-en-Villette

## MAIRIE

35 place du 11 Novembre

Ouverture: de 9h à 12h

du lundi au samedi

Tél: 02.38.76.90.35

[www.menestreau-en-villette.fr](http://www.menestreau-en-villette.fr)

[accueil-cmev45@orange.fr](mailto:accueil-cmev45@orange.fr)



[Ménéstreau-en-Villette-Mairie](https://www.facebook.com/Menestreau-en-Villette-Mairie)

### BIBLIOTHÈQUE

43 place du 11 novembre

Périodes d'ouverture:

Mercredi de 11h à 12h

Vendredi de 18h à 19h

Samedi de 10h30 à 12h00

Uniquement le samedi pendant  
les vacances scolaires



### DÉCHETTERIE (période d'hiver)

Périodes d'ouverture:

Lundi de 14h00 à 17h00

Mercredi de 8h30 à 12h00

Samedi de 14h00 à 17h00

Rue des Falourdes, zone d'activités



### TRANSFERT DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES A MEUNG SUR LOIRE

(fermeture du centre à la Ferté St Aubin)

Dès le mois prochain, il sera désormais  
possible de payer ses factures de cantine  
et garderie scolaire dans des lieux équipés  
de lecteur de QR codes

Informations disponibles sur le site de la  
commune ou en mairie.

### VIE DU VILLAGE

LE SAINT THIBAULT est de nouveau  
ouvert selon les conditions sanitaires en  
vigueur. Mr & Mme COURCELLE vous  
réservent le meilleur accueil !  
Attention !! nouveau n° : 02 38 76 89 17.

*La Municipalité vous souhaite  
une bonne année 2021  
pleine de santé et de  
convivialité !!*



# Ménéstreau Infos

Janvier 2021

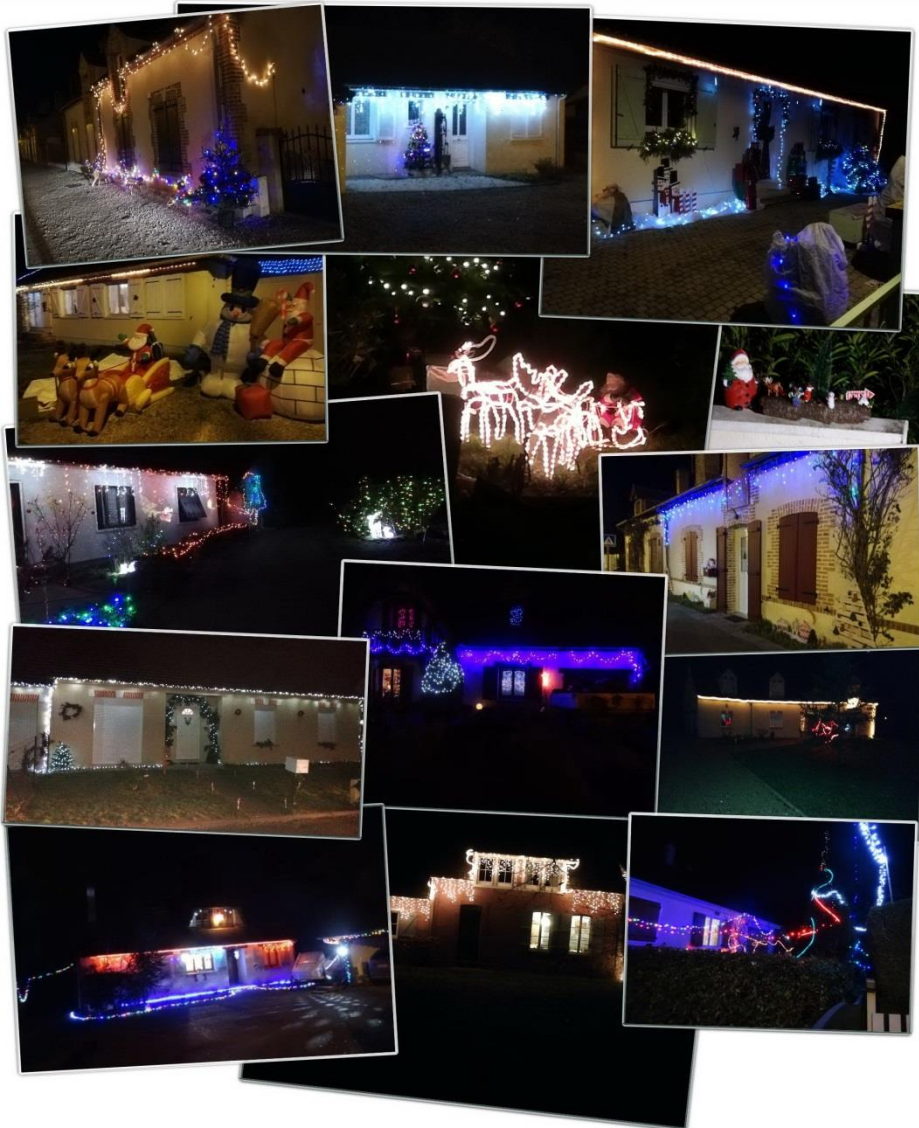


Feuillet  
municipal  
n°178

Pour ce premier challenge des Maisons décorées de Noël, vous avez été 16 participants et nous vous adressons un grand merci.

Remerciements aussi à tous les habitants qui ont apporté un peu de magie dans les yeux des petits et des grands et contribué à l'embellissement de notre village.

Les maisons qui ont retenu l'attention du jury, composé de 6 élus, sont celles de **Mr et Mme ELIE, ENCELIN et WATRIPON**. Nous félicitons aussi les enfants inscrits des familles **CHAUVEAU, MAISTRE et BIGNOLAIS**.



Compte tenu des contraintes sanitaires actuelles, nous ne sommes pas en mesure de vous réunir pour vous féliciter autour d'un pot de l'amitié. Ce n'est que partie remise, dès que les conditions sanitaires le permettront.

**Ce concours en appellera d'autres !!  
RDV en décembre 2021 pour de nouvelles décorations !!**





## Arrachage de la Jussie à l'étang du Cougnou - Fin Novembre 2020

La **Jussie** est une plante aquatique originaire d'Amérique du Sud. Elle a été introduite en France au 19<sup>e</sup> siècle. On l'appréciait comme ornement des bassins dans les jardins.

La **Jussie** est une **plante envahissante**. Son développement effréné pose des problèmes graves. Elle couvre la surface de l'eau et empêche la lumière d'atteindre les autres plantes aquatiques.

Peu à peu, elles disparaissent et, avec elles, la diversité biologique animale.

En France, la **Jussie** se propage par bouturage. **C'est pourquoi il ne faut ni la cueillir, ni l'arracher.**

Il suffit d'une tige pour obtenir une plante entière et aggraver le phénomène.



**Nous rencontrons trop régulièrement des désagréments sur le réseau d'eaux usées !! La raison ?**

**Vos WC, ne sont pas une poubelle à lingettes.**

**Composition des lingettes** : souvent estampillées biodégradables, elles sont composées de fibres synthétiques très résistantes. **Elles ne se recyclent pas, et sont très polluantes** (produits allergènes, perturbateurs endocriniens, substances toxiques..)

**Pourquoi ne faut-il pas jeter vos lingettes dans les WC** : une fois dans les égouts, les lingettes se fixent sur les micro-déchets et les graisses, s'enroulent les unes autour des autres et se transforment peu à peu en masses visqueuses, appelées « **Fatberg** ».

**Quels sont les risques pour les installations** : si le bouchon est dans la partie privative, il y a risque de débordement dans l'habitation et de détérioration de la canalisation. Si les lingettes parviennent dans les égouts, elles finissent par obstruer les canalisations, les grilles de filtrage à l'entrée de la station d'épuration, bloquent et endommagent les pompes et dérèglent tout le processus épuratoire.

**Un coût pour la collectivité** : pour désobstruer les canalisations, les opérations de maintenance et de remplacement des matériels endommagés sont nécessaires.

**Financés par la commune, les coûts sont reportés sur la facture des abonnés.**





**La Peste Porcine Africaine (PAA)** sévit depuis plusieurs années en Europe. Elle est sans danger pour l'homme mais a de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine. Détenteurs de porc ou de sangliers, **il est obligatoire de déclarer vos animaux**. Des règles sanitaires pour garantir la non propagation de la PPA sont consultables sur [agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr). N'hésitez pas à contacter votre vétérinaire si votre animal présente une perte d'appétit, fièvre (+de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau ou mortalité anormale

## **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**

Depuis fin novembre, les journées défense et citoyenneté ont repris. Cependant, du fait du contexte sanitaire actuel, il est actuellement possible d'effectuer sa JDC en ligne sur [majdc.fr](http://majdc.fr).

Les jeunes n'ayant pas accès à internet seront prioritaires pour effectuer leur JDC en présentiel dès la fin du confinement.

La journée défense et citoyenneté (JDC) est une journée d'information sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions. La JDC fait suite au recensement militaire (ou "recensement citoyen"). Vous devez y participer avant votre 18<sup>e</sup> anniversaire (ou avant votre 25<sup>e</sup> anniversaire dans certains cas). La date et le lieu de votre JDC sont indiqués dans l'ordre de convocation que vous recevrez. Si vous habitez à l'étranger, la JDC peut également y être organisée.



**Le Service National Universel (SNU)** est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit les objectifs suivants :

- la transmission d'un socle républicain,
- le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires –,
- le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle.

Le SNU remplacera, au terme de son extension à l'ensemble d'une classe d'âge, [la Journée Défense et Citoyenneté \(JDC\)](#).



**Le Service national universel s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans pour une société de l'engagement, et s'articule en trois étapes clés :**

**1. [un séjour de cohésion](#) de deux semaines** visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'esprit de défense. Ce séjour est réalisé en hébergement collectif, dans un département autre que celui de résidence du volontaire. Au cours de ce séjour, les jeunes volontaires participent à des activités collectives variées et bénéficient de bilans individuels (illettrisme, compétences notamment numériques) ;

**2. [une mission d'intérêt général](#)** visant à développer une culture de l'engagement et à favoriser l'insertion des jeunes dans la société. Fondées sur des modalités de réalisation variées, 84 heures tout au long de l'année ou 12 jours consécutifs, ces missions placent les jeunes en situation de rendre un service à la Nation. Au cours de cette mission d'intérêt général, en fonction de leur situation, les volontaires peuvent également être accompagnés dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;

**3. [la possibilité d'un engagement volontaire](#) d'au moins 3 mois**, visant à permettre à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun. Cet engagement s'articule principalement autour des formes de volontariat existantes : service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen, etc. Cet engagement volontaire peut être réalisé entre 16 et 30 ans.



## Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)

En 2020 la SEBB a réalisé de nombreuses actions, contribuant à l'amélioration de la qualité des eaux des rivières du bassin versant du Beuvron afin de rendre aux rivières une forme plus naturelle, qui améliore les capacités d'auto-épuration, des travaux de reconnexion de bras morts pour favoriser les frayères, enlever des arbres tombés dans les rivières et participer à la lutte des espèces envahissantes.

Elle a également mis en place un dispositif de mesures du niveau des cours d'eau en 2019 dans le but de créer une alerte des crues.

La SEBB rappelle que l'entretien de la végétation des bords de berges est une obligation pour chaque propriétaire riverain. Un guide du bon entretien des cours d'eau peut vous être distribué par la SEBB sur simple demande. Un technicien de rivières est également à votre disposition pour vous donner tous les conseils sur l'entretien des berges.

Plus d'informations au 02.54.46.49.67 ou sur [www.bassin-du-beuvron.com](http://www.bassin-du-beuvron.com)



## Vente de sapins de Noël au profit de nos commerçants

Les représentants des parents d'élèves de l'école de Ménestreau-en-Villette (APEM) ont organisé au début du mois de décembre une vente de sapins de Noël au profit des commerçants du village qui ont connu une année 2020 très difficile : l'Auberge du Cerf, le Relais de Sologne et le salon de coiffure « Hair de Sologne ».



« Nous sommes émus de les voir dans l'impossibilité de vivre de leur travail et l'obligation de faire face à leurs frais. C'est une situation injuste, nous imaginons leur découragement devant ces difficultés.

Nous nous sommes approvisionnés auprès d'un pépiniériste de la région. Le soutien de la municipalité et l'aide de notre boulangerie, solidaire de ses collègues, nous ont beaucoup aidés.

Les enseignantes de l'école ont mis la main à la pâte en distribuant et en récupérant les bons de commandes. Le bouche-à-oreille a fonctionné aussi. Plus d'une cinquantaine de sapins ont été vendus. Bien sûr, la somme réunie est dérisoire au regard de la situation, mais nous avons fait au mieux. »

« Plus que la somme, c'est le geste solidaire qui fait chaud au cœur » ajoute Denis TRÉMAULT ; avis partagé par les commerçants très touchés par cette initiative.

## **Boutique solidaire du Secours Catholique**

Pendant les mois de confinement, le Secours Catholique des Rives du Cosson situé à La Ferté Saint-Aubin a toujours été présent pour aider et soutenir les personnes en difficulté. En raison du contexte sanitaire actuel, l'équipe ne pouvait plus ouvrir son vestiaire et recevoir vêtements et objets.

Pendant ce temps, l'équipe du Secours Catholique a élaboré un projet de **boutique solidaire** et espère -si les conditions le permettent- ouvrir dans de nouveaux locaux situés **9 rue du Général Leclerc à La Ferté Saint-Aubin**.

Cette boutique se veut accessible à tous, et plus particulièrement aux personnes les plus précaires. Elle proposera des vêtements pour enfants, femmes & hommes.

Plus d'informations vous seront données sur le fonctionnement par le biais d'affiches & flyers .

Grâce à vos dons et avec vous, le Secours Catholique pourra lutter contre la pauvreté.

Merci de votre soutien !!



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020 À 18 H 00**

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Méneestreau-en-Villette (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Maison des Associations en raison des mesures sanitaires à appliquer dans le cadre du Covid-19, sous la Présidence de Monsieur Denis TRÉMAULT, Maire.

Étaient présents : M. Denis TRÉMAULT, Maire, Mme Béatrice DE RUYVER et M. Fabrice WEBER, Adjoints, Mme Marine CENDRIER (arrivée à 18 h 55), M. Jean-Luc IMBAULT, Mme Lucie LECOLLOEC, M. Mathieu MARCHAND, Mme Marie-France PICHARD, M. Arnaud BIGNOLAIS, M. Franck BAILLEUL

Étaient absents excusés : M. Jean-Marc CADET qui donne pouvoirs à M. Denis TRÉMAULT  
Mme Claire SAVOIE qui donne pouvoirs à Mme Béatrice DE RUYVER  
Mme Sabrina PELLERIN qui donne pouvoirs à M. Fabrice WEBER  
M. David DESBROSSES qui donne pouvoirs à M. Mathieu MARCHAND  
Mme Marine CENDRIER qui donne pouvoirs jusqu'à son arrivée à M. Jean-Luc IMBAULT  
Mme Berthilde BOURGUIGNON qui donne pouvoirs à M. Franck BAILLEUL

Monsieur Mathieu MARCHAND a été élu Secrétaire.

**TARIFS COMMUNAUX**

Le conseil municipal décide au 1<sup>er</sup> janvier 2021 une augmentation de 2% de l'ensemble des tarifs communaux exceptés pour ceux de la piscine qui restent identiques.

**ÉTANG COMMUNAL – SAISON 2021**

Le conseil municipal décide de porter l'indemnité annuelle allouée au surveillant de pêche à l'étang communal à la somme de 1 675,00 € pour 2021.

**CIMETIÈRE**

Le cimetière est ouvert tous les jours de 7 h 00 à 20 h 00. L'indemnité annuelle pour son ouverture et sa fermeture est fixée à 245,00 €.

**REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal fixe le montant de la participation aux frais de raccordement au réseau de tout à l'égout à la somme de 1 662,00 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**RÉHABILITATION DE LA PISCINE – CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE**

Suite au désistement de Monsieur Philippe PRADEAU, architecte D.P.L.G., le conseil municipal retient Monsieur Frédéric HUBERT, architecte D.P.L.G., sis Le Bois de Bouan 45510 NEUVY-EN-SULLIAS pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation de la piscine municipale. Il accepte l'offre de celui-ci pour un montant de 39 818,00 € HT soit 47 781,60 € TTC.

**BÂTIMENTS COMMUNAUX – ENTRETIEN – AVENANT N° 1 AU MARCHÉ**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le marché relatif à l'entretien des bâtiments communaux se termine le 31 décembre prochain. Par ailleurs, il précise qu'un appel d'offres a été lancé dernièrement avec une réponse des entreprises attendue le 6 janvier 2021 pour une prise de fonction du lauréat le 1<sup>er</sup> février 2021. En conséquence, il est nécessaire de proroger d'un mois le marché actuel soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2021.

L'assemblée accepte l'avenant n° 1 au marché de nettoyage des bâtiments communaux présenté par l'entreprise LIMPA, les conditions de prix pour cette période complémentaire d'un mois étant identiques à celles prévues au marché initial conclu en janvier 2018.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

- **Aménagements sécuritaires du centre bourg (RD 17 et 108)**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière de l'État au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au taux le plus élevé possible du montant HT de la dépense afin de permettre la réalisation des travaux.

- **Réhabilitation des vestiaires extérieurs du complexe sportif**

Afin de permettre la réalisation de travaux de réhabilitation et de mise aux normes des vestiaires extérieurs du complexe sportif le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Département au titre du fonds départemental de soutien aux projets structurants (volet 2).

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Travaux divers**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la réalisation de différents travaux, à savoir :

↳ **Réseau d'eau pluviale :** Suite aux problèmes récurrents d'évacuation d'eau de pluie au niveau du parking de l'école maternelle, un sondage a été effectué sur la canalisation concernée. Ce sondage a révélé que la canalisation était complètement bouchée par des racines, des gravats et de la terre. Un tronçon de 3 m en béton a été remplacé par une canalisation en PVC souple de diamètre 300. De plus, un regard de décantation pour permettre l'entretien et la surveillance de l'écoulement a été installé. Le montant des travaux s'élève à la somme de 7 860,00 € TTC.

↳ **Base de loisirs :** Afin d'éradiquer la jussie présente sur le site un curage total de l'étang a été entrepris par l'entreprise AS CONSTRUCTION de Châteauneuf-Sur-Loire pour un montant de 28 200,00 € TTC. Par ailleurs, avant la mise en eau de l'étang, un chaulage a été effectué par M. Rodolphe LEROY de Marcilly-en-Villette représentant une dépense de 468,00 € TTC.

La jussie est une plante invasive. Elle couvre la surface de l'eau et empêche la lumière d'atteindre les autres plantes aquatiques mettant ainsi en péril la diversité biologique d'un milieu.

- **Haut Débit**

Depuis le 16 courant, un large secteur au Nord de la commune de Ménestreau-en-Villette peut bénéficier d'une amélioration significative du débit DSL. Environ 70 foyers sont concernés.

Il s'agit d'une opération de montée en débit consécutive à l'installation d'un sous répartiteur (central téléphonique) route de Vannes. Il appartient à chaque professionnel et chaque particulier de vérifier à quel niveau de débit il peut prétendre en contactant son opérateur ou l'opérateur de son choix.

Le Conseil départemental qui chapote cette opération précise qu'au plus tard à la mi-janvier 2021 (*sauf retard imprévisible à ce stade*) l'ensemble des lignes concernées bénéficieront d'un meilleur débit.

- **SMICTOM de Sologne**

En raison du nombre de semaines en 2020 (53 au lieu de 52) et afin d'assurer la continuité des services, la collecte 2021 des emballages recyclables (*bac à couvercle jaune*) aura exceptionnellement lieu deux semaines consécutives en début d'année les samedi 2 et vendredi 8 janvier prochains.